Coll
FRC
1431

COPIE de la Lettre écrite à Meſſieurs les Officiers Municipaux de Montauban, par les Maire & Officiers Municipaux de Bordeaux.

Bordeaux, le 24 Mai 1790.

MESSIEURS,

NOUS ne devons ni ne pouvons faire rétrograder, ni même arrêter le Détachement de notre Garde Nationale : nous ne le devons pas, parce que le parti de l'envoyer au ſecours de nos freres, au ſecours de la Conſtitution bleſſée, n'a été pris qu'après une mûre délibération, & que notre zele pour le maintien de cette Loi ſacrée pour tous les bons Français, nous commanderoit encore le même arrêté ; nous ne le pouvons pas, puiſque nous avons contracté avec l'Aſſemblée Nationale l'engagement de faire parvenir nos Troupes à Moiſſac, & que c'eſt dans cette Ville que le Roi a été ſupplié de faire parvenir les ordres. Nous avons contracté cette obligation avec nos auguſtes

M+W 2760

Repréſentans ; ils ont daigné approuver notre conduite ; nous nous garderons bien de changer quelque choſe à un plan qui a reçu leur agrément, à une démarche qu'ils ont honorée du témoignage de leur ſatisfaction, & que le Roi a ſanctionnée.

Mais quelle alarme peut vous inſpirer, Meſſieurs, l'arrivée de notre Garde nationale à Moiſſac ? Il n'eſt perſonne au monde qui puiſſe ſe méprendre ſur les intentions de vos freres. Nous nous ſommes empreſſés de vous les faire connoître, & nous pouvons dire qu'elles étoient bien plus faites pour vous tranquilliſer que pour vous inquiéter.

Vous ſemblez craindre, Meſſieurs ; vous nous annoncez même que l'approche de cette Garde nationale, qui ne peut aller au-delà de Moiſſac ſans les ordres les plus exprès du Roi, allumera la fureur du peuple contre les Citoyens malheureux qui ſont ſi injuſtement dans les fers ; mais au moment de la plus grande effervescence, vous êtes parvenus, Meſſieurs, à contenir ce peuple alors armé : comment donc, lorſque vos délibérations nous apprennent que leurs armes ſont remiſes dans leurs arſenaux, lorſque le ſang qu'ils ont déjà verſé a dû au moins affoiblir ſa rage,

pourrions-nous craindre que moins furieux & désarmé, il devînt plus redoutable ?

Nous ne vous le dissimulons pas, Messieurs, votre propre sureté vous commande de veiller à celle des Citoyens dont le sort est dans vos mains. L'assemblée nationale, n'en doutez pas, vous rendroit responsables du sang que vous laisseriez verser, & le peuple de Montauban partageroit avec vous cette responsabilité. Nous ne parlons que le langage du Décret du 17 de ce mois.

Mais votre prudence ne nous fait entrevoir aucun malheur à redouter. A Moissac, ou à Agen, notre Garde nationale n'est pas faite pous inspirer de l'inquiétude.

Les mesures que l'Assemblée nationale prendra dans sa sagesse; les ordres qui lui sont donnés par le plus juste & le meilleur des Rois; les qualités éminentes de celui qui la commande, tout, Messieurs, doit vous inspirer la plus grande confiance & la plus grande tranquillité.

Nous vous conjurons, Messieurs, de faire connoître à votre Ville la Lettre que nous avons l'honneur de vous écrire; que tous vos concitoyens puissent apprendre que leur bonheur, leur tran-

quillité & l'exécution des Décrets de l'Assemblée nationale ont seuls déterminé le départ d'une partie de nos Concitoyens.

Au moment où nous terminions cette Lettre, une députation du Conseil de notre Armée a été introduite au milieu de nous; les Citoyens estimables qui la composent, nous prient de vous assurer qu'ils partagent tous les sentimens que nous venons de vous exprimer; ils sont prêts à se réunir à leurs camarades, si les circonstances étoient assez cruelles pour l'exiger. Cette déclaration vous montre assez, Messieurs, que le même esprit de paix & de concorde, d'affection & de respect pour les Décrets de l'Assemblée nationale, nous anime tous également.

Nous sommes, &c.

Pour copie, BASSETERRE,
Secrétaire & Greffier.

COPIE de la Lettre de MM. les Maire & Officiers municipaux de Bordeaux à M. de Courpon, Major-Général, commandant le détachement à Moissac.

MONSIEUR LE MAJOR-GÉNÉRAL,

LA lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire hier, & qui nous a été remise ce matin par les deux Députés de Montauban, présente à découvert l'ame d'un Guerrier qui réunit la sensibilité au courage.

Ainsi que vous, M. le Major-Général, & les généreux Citoyens qui marchent sous vos ordres, l'avez prévu sans doute, ni les délibérations, ni la correspondance de la Municipalité de Montauban, ni les paroles que les Députés viennent de nous porter ne peuvent rien changer à notre réquisition de marcher à Moissac, & d'y attendre les ordres du Roi.

D'après le Décret du 19 du courant, Sa Majesté peut seule vous contenir dans cette Ville, vous ordonner de rétrograder, ou de vous avancer vers

celle où gémiſſent les fidelles amis de la conſtitution, & où languit l'exécution des Décrets de nos Repréſentans : mais quand même nous ne jouirions pas encore de leur approbation & de celle du Roi, pourrions-nous, cédant aux alarmes que veulent nous inſpirer les Officiers Municipaux de Montauban, ſuſpendre une démarche qui n'a pour objet que de ſecourir cette Ville infortunée, que de faire pour ſon repos, & ſur-tout pour l'exécution formelle de nos Lois conſtitutionnelles, ce que le ſerment civique impoſe à tous les Français ?

La réſiſtance qu'on voudroit nous faire craindre de la part d'une partie du peuple de Montauban, d'un peuple qui ne fut un inſtant cruel que parce qu'il fut égaré par ceux qui devoient diriger ſes mouvemens, & qui pouvoient ſi facilement les ramener à l'ordre, ne produit ſur nous & ſur tous nos concitoyens qu'un effet qui les honore en vous honorant : leur confiance en vous s'accroît, & ils n'enviſagent qu'avec la plus parfaite ſécurité l'événement d'une conduite que l'humanité & le patriotiſme nous commandoit.

Nous joignons à cette Lettre la copie de celle que nous écrivons à MM. les Officiers Municipaux

de Montauban ; ainſi nous ſommes diſpenſés de motiver davantage notre perſévérance dans la réquiſition & les inſtructions que nous avons délibérées au premier bruit des troubles de Montauban.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus ſincere attachement,

MONSIEUR LE MAJOR-GÉNÉRAL,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

LES MAIRE ET OFFICIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BORDEAUX.

Signé, BASSETERRE, Greffier.

A Bordeaux, le 24 Mai 1790.

614